

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES DU LPO FRANCOIS

Vous êtes informés(es) que la période d'inscription au LPO du François s'ouvrira à compter du mercredi 1^{er} juillet 2026, et se déroulera sur deux temps :

- **Sur internet** : Télé service inscription en ligne (Educonnect) du 1^{er} juillet au 7 juillet 2026 (cf. le flyer en pièce jointe)
- **En présentiel** : pièces à déposer au bureau d'inscription de la vie scolaire du Lycée à compter du 1^{er} juillet 2026 (selon le calendrier joint)

ATTENTION :

Vous avez reçu vos identifiants pour l'accès à "EDUCONNECT" qui seront nécessaires pour accéder au télé service d'inscription. En cas de difficultés, vous pourrez demander la réinitialisation de vos identifiants à l'Administration du LPO.

Je vous invite à respecter **scrupuleusement les consignes et le calendrier** qui vous seront diffusés sur le site du Lycée **pour le dépôt des pièces**.

Vous y trouverez les éléments suivants :

- **Le calendrier des inscriptions**
- La liste des **Documents obligatoires à fournir**
- Les listes des manuels et matériels (en attente de diffusion)

SANS ATTENDRE, vous pouvez anticiper en téléchargeant à partir de site du LPO, tous les documents nécessaires pour constituer votre dossier (fiche d'inscription et autres formulaires à compléter et déposer au bureau d'inscription de la vie scolaire)

NB : Les élèves de 2de ayant sollicité une orientation en 1ère SMTG et ceux ayant postulé pour une 1ère BAC-PRO MAV, CUISINE ou CSR devront attendre la décision d'affectation pour s'inscrire.

L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT NE SERA VALIDÉE QU'APRÈS :

- **DEPOT ET CONTROLE DE TOUTES LES PIÈCES :**
- **VALIDATION DE L'INSCRIPTION EN LIGNE.**

L'attestation vous sera remise après la validation en ligne de l'inscription de votre enfant.

Le personnel de vie scolaire se tient à votre disposition en cas de besoin. Toutefois vous pouvez vous adresser au secrétariat du Proviseur par mail à ce.9720771f@ac-martinique.fr

VEILLEZ A BIEN RESPECTER LES CONSIGNES POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION.

UN ELEVE NON INSCRIT DANS LES DELAIS FIXES SERA CONSIDERE COMME DEMISSIONNAIRE

La PROVISEURE
P. RENE-CORAIL

